



ARRETE DU MAIRE N° 43/2023

Portant réglementation de la circulation – route de Meistratzheim abatage d'un arbre au cimetière Commune de Krautergersheim, en agglomération

Le Maire de la Commune de Krautergersheim,

- VU le code de la voirie routière ;
- VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
- VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;
- VU le code de la route,
- VU la demande d'arrêté de police de la circulation de l'entreprise VOEGEL de VALFF, en date du 31 mars 2023 dans le cadre d'une intervention d'abatage d'arbre à l'ancien cimetière,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation de tous les usagers de la route afin d'assurer la sécurité de l'entreprise et des usagers pendant le déroulement des travaux la matinée du mardi 4 avril 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1

Le mardi 4 avril 2023 de 8h à 12h, la circulation à proximité de l'ancien cimetière, au niveau de la route de Meistratzheim, sera réglementée comme suit :

- La circulation sera alternée,
- Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

ARTICLE 2

Les piétons devront emprunter le trottoir d'en face.

ARTICLE 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 (4^{ème} partie, 5^{ème} partie et 8^{ème} partie) se rapportant à l'article 1 précité, sera mise en place par l'entreprise VOEGEL, chargée des travaux.

ARTICLE 4

Toutes les mesures de précaution doivent être prises afin d'assurer une sécurité maximale pour l'ensemble des usagers, notamment pour les piétons.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6

Le Maire et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Mme le Sous-Préfet de Sélestat Erstein
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai
- Mme la Chef de la Police Municipale d'Obernai
- M. le responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de Barr
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- l'entreprise VOEGEL de VALFF, chargée des travaux

Fait à Krautergersheim, le 3 avril 2023

Le Maire, René HOELT

